

COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER  
DE LA CSSF

N°139

Août 2012



## RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté trois nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

### **Surveillance des fonds de pension, SICAR et organismes de titrisation**

Michel REITER

Marie WIRTZ

### **Surveillance des marchés d'actifs financiers**

Eva KÖSZEGHY

Suite au départ d'un agent, la CSSF compte 429 agents, dont 217 hommes et 212 femmes au 7 août 2012.

## ACTUALITE

### **Publication par l'ESMA de deux documents questions / réponses**

L'ESMA a publié en date du 9 juillet 2012 les deux documents « Questions and answers: Risk Measurement and Calculation of Global Exposure and Counterparty Risk for UCITS » et « Questions and answers: Notification of UCITS and exchange of information between competent authorities ». Le premier document apporte des informations complémentaires par rapport aux lignes de conduite CESR/10-788 relatives à la mesure du risque et aux calculs du risque global et du risque de contrepartie pour les OPCVM. Le second document concerne la procédure de notification des OPCVM et l'échange d'information entre les autorités compétentes.

Les documents sont également disponibles dans leur version intégrale sur le site Internet de la CSSF sous la rubrique « Fonds d'investissement » (voir aussi le communiqué de presse 12/29 en page 8 ci-après).

### **Questions / Réponses Titrisation**

La CSSF informe que le document « Questions / Réponses Titrisation » a été publié en date du 19 juillet 2012 et est disponible sur le site Internet de la CSSF sous la rubrique « Titrisation ».

Ce document remplace les explications sur la pratique de la surveillance prudentielle fournies par la CSSF dans son rapport d'activités de 2007 relatives à cette matière et s'adresse aux organismes de titrisation agréés par la CSSF en vertu de l'article 19 de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation

## SANCTIONS

### **Sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR)**

Sur base de l'article 17 de la loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque, la CSSF a infligé une amende d'ordre à un dirigeant d'une SICAR pour non-respect des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

## Professionnels du secteur financier (PSF)

Sur base de l'article 63 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, la CSSF a infligé une amende d'ordre au conseil d'administration d'un PSF spécialisé pour non-respect des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

## Emetteurs de valeurs mobilières

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a prononcé une amende administrative à l'égard d'un émetteur qui n'a pas donné suite à une injonction relative à la publication d'un rapport financier dans le cadre de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières. Conformément à l'article 27 de la Loi Transparence, un recours contre cette amende administrative peut être introduit dans un délai de trois mois.

## AVERTISSEMENT

### Avertissement publié par l'autorité britannique (FSA) concernant les activités d'une entité dénommée Newton Smith Associates

L'avertissement est publié sur notre site Internet à l'adresse :

[http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Protection\\_consommateurs/Avertissements/A\\_FSA\\_newtonsmith\\_100812.pdf](http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Protection_consommateurs/Avertissements/A_FSA_newtonsmith_100812.pdf)

## REGLEMENTATION NATIONALE

### Circulaire CSSF 12/544

La circulaire CSSF 12/544 a pour objet d'optimiser la surveillance prudentielle exercée sur les PSF de support en introduisant une approche basée sur les risques et en spécifiant le contenu du rapport d'analyse de risques et du rapport descriptif.

### Circulaire CSSF 12/543

La circulaire CSSF 12/543 a pour objet d'informer les personnes concernées de l'entrée en vigueur du Règlement (UE) n° 260/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et prélèvements en euros et modifiant le règlement (CE) n° 924/2009.

### Circulaire CSSF 12/542

La circulaire CSSF 12/542 a pour objet de modifier la circulaire CSSF 08/337 concernant l'entrée en vigueur de la loi du 11 janvier 2008 et du règlement grand-ducal du 11 janvier 2008 relatifs aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières.

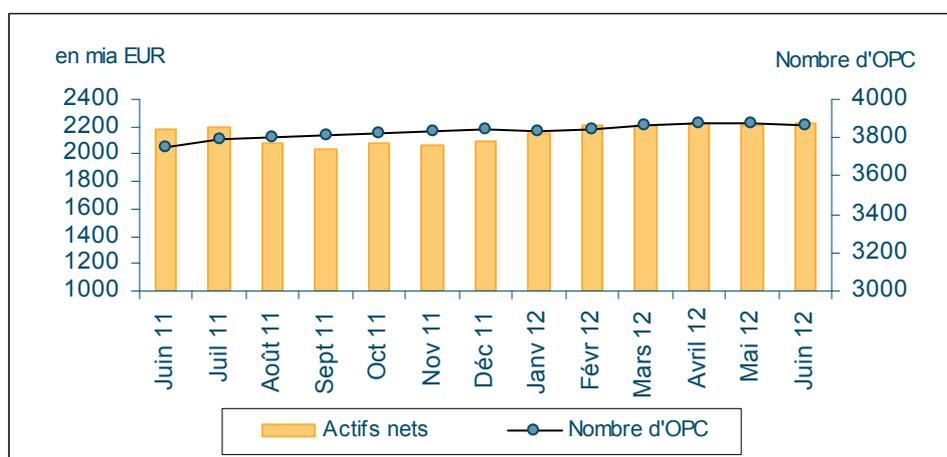
## COMMUNIQUES DE PRESSE

### ■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE JUIN 2012

#### I. Situation globale

Au 30 juin 2012, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.224,479 milliards contre EUR 2.212,027 milliards au 31 mai 2012, soit une augmentation de 0,56% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 1,81%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois de juin une variation positive se chiffrant à EUR 12,452 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes négatives à concurrence d'EUR 2,081 milliards (-0,10%) et de l'évolution favorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 14,533 milliards (+0,66%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.867 par rapport à 3.874 le mois précédent. 2.449 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 11.989 compartiments. En y ajoutant les 1.418 entités à structure classique, au total 13.407 entités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC luxembourgeois et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois de juin:

Les catégories d'OPC à actions ont enregistré des gains de cours sur la période sous revue. Ces mouvements, dans un contexte d'incertitudes conjoncturelles persistantes dans les principales zones économiques, sont en relation avec les décisions prises lors du sommet européen de fin juin visant à stabiliser la zone euro ainsi que les mesures de politique monétaire accommodante prises aux Etats-Unis. La catégorie d'OPC à actions de l'Europe de l'Est a pu enregistrer la variation la plus favorable pour le mois sous revue. Par contre, au mois de juin, presque toutes les catégories d'OPC à actions ont subi des rachats nets.

### Evolution des OPC à actions au mois de juin 2012\*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	1,66%	-0,12%
Actions européennes	3,33%	-0,47%
Actions américaines	1,30%	-0,24%
Actions japonaises	3,95%	0,40%
Actions Europe de l'Est	6,31%	-1,16%
Actions Asie	1,53%	-1,07%
Actions Amérique latine	1,05%	-0,49%
Actions autres	1,91%	-0,33%

\* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

La catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR a enregistré des pertes de cours face aux incertitudes liées à la crise de la dette souveraine dans la zone euro. Les marchés d'obligations d'Etat des pays de la zone Euro ont subi des volatilités élevées au mois de juin, ceci en raison des élections législatives en Grèce et des difficultés du secteur financier de certains pays de la zone. La décision du sommet européen de fin juin de recourir aux fonds de secours européen pour recapitaliser les banques et de soutenir les Etats en difficulté a conduit à une détente des taux d'intérêts. Quant aux obligations d'émetteurs privés, on a constaté pour la période sous revue une évolution contrastée des primes de risque pour différents pays et différents secteurs.

La catégorie d'OPC à obligations libellées en USD a réalisé des gains de cours sur le mois sous revue. Dans un climat d'aversion croissante au risque se traduisant par la recherche de refuges sûrs (« flight to quality »), les investisseurs se sont tournés vers des investissements dans des obligations d'Etat américaines. Cependant la dépréciation de l'USD par rapport à l'EUR de -1,49 % a compensé le repli des rendements aux Etats-Unis.

La catégorie d'OPC à obligations des marchés émergents a affiché des gains de cours suite notamment à une réduction des primes de risque pour ces obligations.

En somme, les catégories d'OPC à revenu fixe ont affiché un investissement net en capital légèrement positif. L'ensemble des catégories d'OPC monétaires a cependant enregistré des désinvestissements nets en capital.

### Evolution des OPC à revenu fixe au mois de juin 2012\*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,04%	-5,15%
Marché monétaire en USD	-1,48%	-4,73%
Marché monétaire marché global	0,41%	1,32%
Obligations libellées en EUR	-1,02%	0,34%
Obligations libellées en USD	-0,81%	-1,04%
Obligations marché global	0,64%	2,28%
Obligations marchés émergents	1,96%	1,49%
Obligations High Yield	0,61%	1,38%
Autres	0,36%	0,08%

\* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant:

### OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de juin 2012\*

	Variation de marché	Emissions nettes
OPC diversifiés	0,43%	-0,02%
Fonds de Fonds	0,24%	-0,35%

\* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

## II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II de la loi de 2002 et 2010 respectivement et les FIS

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2007	1 653	1 646,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2 868	2 059,395 €
31/01/2008	1 662	1 539,494 €	653	293,197 €	617	118,450 €	2 932	1 951,141 €
29/02/2008	1 680	1 543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2 972	1 962,845 €
31/03/2008	1 700	1 480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3 012	1 895,445 €
30/04/2008	1 733	1 541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3 083	1 964,076 €
31/05/2008	1 736	1 566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3 105	1 996,959 €
30/06/2008	1 755	1 480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3 153	1 902,092 €
31/07/2008	1 784	1 471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3 220	1 896,357 €
31/08/2008	1 817	1 487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3 284	1 917,993 €
30/09/2008	1 827	1 375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3 322	1 796,696 €
31/10/2008	1 845	1 243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3 351	1 647,028 €
30/11/2008	1 840	1 206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3 364	1 604,237 €
31/12/2008	1 826	1 169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3 371	1 559,653 €
31/01/2009	1 837	1 183,116 €	710	252,878 €	851	135,540 €	3 398	1 571,534 €
28/02/2009	1 838	1 149,100 €	709	246,367 €	855	134,824 €	3 402	1 530,291 €
31/03/2009	1 840	1 154,891 €	698	240,229 €	858	131,443 €	3 396	1 526,563 €
30/04/2009	1 847	1 213,147 €	697	240,906 €	871	138,879 €	3 415	1 592,932 €
31/05/2009	1 849	1 243,508 €	693	235,626 €	883	140,135 €	3 425	1 619,269 €
30/06/2009	1 846	1 255,762 €	691	232,770 €	898	142,724 €	3 435	1 631,256 €
31/07/2009	1 848	1 327,841 €	684	234,610 €	906	143,579 €	3 438	1 706,030 €
31/08/2009	1 851	1 360,316 €	678	232,282 €	920	146,819 €	3 449	1 739,417 €
30/09/2009	1 849	1 394,016 €	670	229,669 €	938	150,149 €	3 457	1 773,834 €
31/10/2009	1 844	1 399,816 €	664	227,254 €	946	150,458 €	3 454	1 777,528 €
30/11/2009	1 858	1 415,274 €	651	221,603 €	964	152,033 €	3 473	1 788,910 €
31/12/2009	1 843	1 465,743 €	649	221,203 €	971	154,047 €	3 463	1 840,993 €
31/01/2010	1 842	1 477,013 €	649	220,250 €	989	163,425 €	3 480	1 860,688 €
28/02/2010	1 843	1 511,384 €	646	221,532 €	1 009	165,018 €	3 498	1 897,934 €
31/03/2010	1 847	1 584,238 €	643	226,268 €	1 026	170,032 €	3 516	1 980,538 €
30/04/2010	1 842	1 611,938 €	640	227,551 €	1 039	173,398 €	3 521	2 012,887 €
31/05/2010	1 846	1 589,202 €	637	225,773 €	1 059	177,438 €	3 542	1 992,413 €
30/06/2010	1 843	1 600,977 €	636	224,773 €	1 071	184,887 €	3 550	2 010,637 €
31/07/2010	1 849	1 610,800 €	638	222,244 €	1 095	186,179 €	3 582	2 019,223 €
31/08/2010	1 855	1 653,112 €	637	223,081 €	1 122	192,797 €	3 614	2 068,990 €
30/09/2010	1 858	1 667,806 €	631	220,834 €	1 144	195,100 €	3 633	2 083,740 €
31/10/2010	1 854	1 688,755 €	630	219,558 €	1 161	199,262 €	3 645	2 107,575 €
30/11/2010	1 851	1 733,602 €	629	219,956 €	1 176	207,314 €	3 656	2 160,872 €

31/12/2010	1 846	1 762,666 €	629	222,178 €	1 192	214,150 €	3 667	2 198,994 €
31/01/2011	1 847	1 748,015 €	626	220,255 €	1 211	215,757 €	3 684	2 184,027 €
28/02/2011	1 857	1 770,049 €	620	220,032 €	1 228	218,117 €	3 705	2 208,198 €
31/03/2011	1 858	1 755,924 €	622	216,151 €	1 244	218,821 €	3 724	2 190,896 €
30/04/2011	1 858	1 759,531 €	624	213,823 €	1 254	222,054 €	3 736	2 195,408 €
31/05/2011	1 864	1 782,367 €	619	211,981 €	1 266	224,860 €	3 749	2 219,208 €
30/06/2011	1 864	1 750,292 €	616	210,172 €	1 269	224,535 €	3 749	2 184,999 €
31/07/2011	1 861	1 752,281 €	629	210,582 €	1 305	226,802 €	3 795	2 189,665 €
31/08/2011	1 860	1 652,805 €	627	204,518 €	1 312	228,618 €	3 799	2 085,941 €
30/09/2011	1 858	1 600,158 €	618	201,939 €	1 340	229,980 €	3 816	2 032,077 €
31/10/2011	1 856	1 635,157 €	611	203,545 €	1 352	233,235 €	3 819	2 071,937 €
30/11/2011	1 862	1 623,445 €	605	200,459 €	1 366	235,515 €	3 833	2 059,419 €
31/12/2011	1 870	1 655,509 €	601	201,671 €	1 374	239,332 €	3 845	2 096,512 €
31/01/2012	1 856	1 709,460 €	594	202,915 €	1 387	244,706 €	3 837	2 157,081 €
29/02/2012	1 854	1 750,218 €	591	203,540 €	1 402	249,401 €	3 847	2 203,159 €
31/03/2012	1 860	1 762,166 €	587	202,875 €	1 419	252,165 €	3 866	2 217,206 €
30/04/2012	1 858	1 768,717 €	583	203,300 €	1 431	253,583 €	3 872	2 225,600 €
31/05/2012	1 859	1 750,722 €	582	203,715 €	1 433	257,590 €	3 874	2 212,027 €
30/06/2012	1 841	1 762,870 €	581	202,440 €	1 445	259,169 €	3 867	2 224,479 €

### ■ SUSPENSION DES ACTIONS DEXIA

#### Communiqué de presse 12/31 du 3 août 2012

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a été informée de la part de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), l'autorité compétente belge, de la suspension des actions DEXIA (BE0003796134) (et dérivés) de la négociation sur NYSE Euronext Bruxelles à partir du 3 août 2012 à 9h00. La CSSF a ainsi exigé, conformément à l'article 9 (3) de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, la suspension dudit instrument financier de la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. La suspension de la négociation a de nouveau été levée à 9h45.

### ■ EBA INFORME SUR LA FINALISATION ET LA PUBLICATION DES STANDARDS CONCERNANT LE REPORTING PRUDENTIEL

#### Communiqué de presse 12/30 du 31 juillet 2012

Le 31 juillet 2012, l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) a publié un communiqué de presse relatif à la finalisation et la publication du projet de normes techniques d'exécution (« implementing technical standards » ; ITS) concernant le reporting prudentiel à soumettre par les institutions.

Le communiqué de presse est disponible sur le site internet de l'EBA à l'adresse suivante : <http://www.eba.europa.eu/>

### ■ OPCVM: PUBLICATION DU DOCUMENT « QUESTIONS AND ANSWERS: RISK MEASUREMENT AND CALCULATION OF GLOBAL EXPOSURE AND COUNTERPARTY RISK FOR UCITS » PAR L'AEMF (ESMA) ET PRECISIONS DE LA PART DE LA CSSF POUR LA PRISE EN COMPTE DE CES CLARIFICATIONS PAR LES OPCVM LUXEMBOURGEOIS

#### Communiqué de presse 12/29 du 31 juillet 2012

Le document « *Questions and Answers: Risk Measurement and Calculation of Global Exposure and Counterparty Risk for UCITS (2012 / ESMA / 429)* » (ci-après « document ESMA/429 ») publié en date du 9 juillet 2012 et disponible sur le site Internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF, en anglais ESMA) sous <http://www.esma.europa.eu/content/Questions-and-Answers-Risk-Measurement-and-Calculation-Global-Exposure-and-Counterparty-Risk> apporte des clarifications sur un certain nombre de points du document « *CESR's guidelines on Risk Measurement and the Calculation of Global Exposure and Counterparty Risk for UCITS* (ref.: CESR/10-788) du 28 juillet 2010 (ci-après « CESR/10-788 »).

Dans ce contexte, la CSSF souhaite porter à l'attention de l'industrie des OPCVM les précisions suivantes concernant les exigences de transparence en matière de levier au niveau du prospectus et du rapport annuel pour les **OPCVM déterminant le risque global de l'article 42(3) de la loi du 17 décembre 2010 à travers une approche en Value-at-Risk (VaR)**.

#### 1. Clarifications de l'AEMF - transparence en matière de levier

L'AEMF précise, en application des encadrés 24 et 25 du document CESR/10-788, que le levier à inclure dans le prospectus et le rapport annuel pour les OPCVM déterminant le risque global à travers une approche en VaR est à calculer sur base de la somme des notionnels des instruments dérivés utilisés, tout en permettant à ces OPCVM de compléter cette information à l'aide d'un/de chiffre(s) de levier calculé(s) à travers l'approche par les engagements.

En conséquence, l'approche par la somme des notionnels constitue dorénavant l'approche de référence aux fins de transparence en matière de levier.

#### 2. Prise en compte des clarifications de l'AEMF par les OPCVM luxembourgeois

La CSSF tient tout d'abord à rappeler que le calcul du levier par les OPCVM déterminant le risque global à travers une approche en VaR vise notamment à satisfaire aux exigences réglementaires suivantes :

- permettre un suivi régulier du levier tel que requis par le point 1(g) de l'encadré 22 du document CESR/10-788 (ce qui permet entre autres également de vérifier ex post le niveau attendu de levier présenté dans le prospectus) ;
- déterminer les données de levier nécessaires afin de pouvoir renseigner dans le rapport annuel le niveau de levier atteint pendant l'année financière écoulée.

Sur base des clarifications de l'AEMF, la CSSF exige de la part des OPCVM (y compris compartiments d'OPCVM) nouvellement créés qu'ils déterminent dès le lancement le niveau de levier sur base de l'approche par la somme des notionnels.

Ensuite, elle requiert de la part des OPCVM (y compris compartiments d'OPCVM) existants de déterminer le plus rapidement possible et au plus tard à partir du 1er janvier

2013 le niveau de levier sur base de l'approche par la somme des notionnels. Entretemps, ils pourront donc continuer à utiliser l'approche par les engagements.

A côté du calcul du levier sur base de l'approche par la somme des notionnels (directement pour les OPCVM nouvellement créés et au plus tard à partir du 1er janvier 2013 pour les OPCVM existants), les OPCVM peuvent toujours procéder à un calcul se basant sur l'approche par les engagements.

Concernant la publication du levier au niveau du prospectus, la CSSF considère que :

- les OPCVM (y compris compartiments d'OPCVM) nouvellement créés devront baser la transparence en matière de levier au niveau du prospectus dès le lancement sur l'approche par la somme des notionnels.

Cette information pourra être complétée par un/des chiffre(s) de levier déterminé(s) sur base de l'approche par les engagements (à condition d'indiquer pour chaque chiffre mentionné de façon claire et précise la méthode de calcul sous-jacente), respectivement par d'autres explications complémentaires.

- les OPCVM (y compris compartiments d'OPCVM) existants devront régulariser leur prospectus (si nécessaire) en basant la transparence en matière de levier sur l'approche par la somme des notionnels dans une mise à jour de celui-ci, cette mise à jour devant se faire au plus tard pour le 31 décembre 2012.

Pour ce qui est de la publication du levier dans le rapport annuel, la CSSF considère que pour tout exercice social se clôturant après le 31 décembre 2012, l'information sur le levier à inclure dans le rapport annuel devra se baser pour la période postérieure au 1er janvier 2013 sur l'approche par la somme des notionnels. Au plus tard pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013, cette information devra être entièrement basée sur l'approche par la somme des notionnels, ce qui n'empêche cependant pas les OPCVM à encadrer cette information par d'autres chiffres, comme ceux issus d'un calcul à travers l'approche par les engagements, respectivement par d'autres explications complémentaires.

Ainsi, par exemple, des OPCVM ayant déterminé le levier jusqu'au 31 décembre 2012 à travers l'approche par les engagements et clôturant leur exercice social au 31 janvier 2013 devront (au minimum) inclure les informations suivantes en matière de levier (se basant à la fois sur l'approche par la somme des notionnels et l'approche par les engagements) dans le rapport annuel :

- ils devront inclure un chiffre de levier déterminé sur base de l'approche par la somme des notionnels en couvrant la période du 1er janvier 2013 au 31 janvier 2013, tout en indiquant de façon claire et précise l'approche de calcul utilisée et la période d'observation sous-jacente au calcul ;
- ils devront (afin d'avoir une période d'information complète d'un an en matière de levier) inclure un chiffre de levier déterminé à travers l'approche par les engagements pour la période s'étalant du 1er février 2012 au 31 décembre 2012 (période pendant laquelle cette approche était l'approche de référence), tout en indiquant de façon claire et précise l'approche de calcul utilisée et la période d'observation sous-jacente au calcul.

### **3. Mise à jour du dispositif réglementaire en matière de gestion des risques suite à la publication du document ESMA/429**

La CSSF procédera par la suite à une mise à jour de la circulaire CSSF 11/512 afin d'y intégrer les clarifications apportées par le document ESMA/429 sur la transparence en matière de levier dans le prospectus et le rapport annuel.

### ■ COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU 30 JUIN 2012

#### Communiqué de presse 12/28 du 25 juillet 2012

Sur base de chiffres provisoires, la CSSF évalue le résultat avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à 2.555 millions d'EUR pour le premier semestre de 2012. Par rapport à la même période de l'exercice 2011 et en ligne avec l'évolution déjà constatée pour le premier trimestre, le résultat avant provisions diminue ainsi de 12%.

Le compte de profits et pertes du secteur bancaire luxembourgeois au 30 juin 2012 est marqué par deux évolutions : la stagnation des revenus opérationnels (marge d'intérêts et revenus de commissions) et la forte progression des frais généraux.

Au 30 juin 2012, malgré un environnement économique et financier très difficile, la marge sur intérêts (-1,2%) et les revenus de commissions (-0,2%) restent à peu près stables en comparaison annuelle. En raison de la diminution des autres revenus nets, plus volatiles par essence, le **produit bancaire** accuse une baisse de 4,2% sur un an.

Les **frais généraux** augmentent de 5,7% sous l'effet notamment des frais autres que de personnel dont la progression atteint 7,9% sur un an. Ces frais se rapportent principalement à des investissements dans les systèmes informatiques.

Dans l'ensemble, l'addition des facteurs exposés ci-dessus aboutit pour le premier semestre 2012 à un résultat avant provisions qui diminue de 12% en comparaison annuelle.

#### Compte de profits et pertes au 30 juin 2012

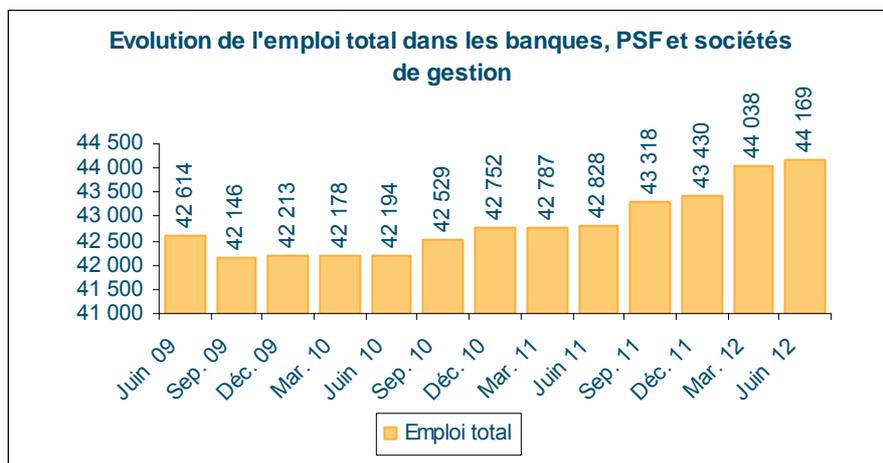
Postes en millions d'EUR	Juin 2011	Juin 2012	%
Marge d'intérêts <sup>1</sup>	2.916	2.882	-1,2%
Revenus de commissions	1.927	1.922	-0,2%
Autres revenus nets	369	190	-48,5%
<b>Produit bancaire</b>	<b>5.212</b>	<b>4.994</b>	<b>-4,2%</b>
Frais de personnel	1.254	1.301	+3,8%
Autres frais généraux	1.054	1.138	+7,9%
<b>Frais généraux</b>	<b>2.308</b>	<b>2.439</b>	<b>+5,7%</b>
<b>Résultat avant provisions</b>	<b>2.904</b>	<b>2.555</b>	<b>-12%</b>

<sup>1</sup> Y compris dividendes perçus sur les filiales

## STATISTIQUES

### ■ EMPLOI

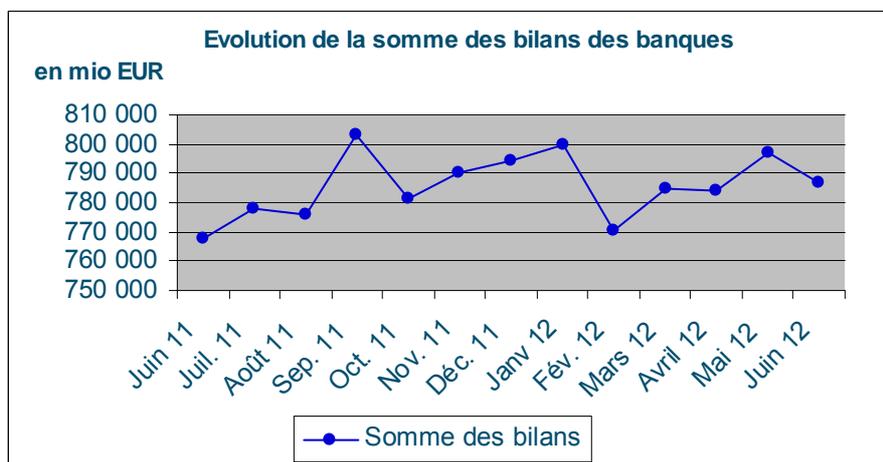
Evolution de l'emploi total dans les banques, PSF et sociétés de gestion



Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.

### ■ BANQUES

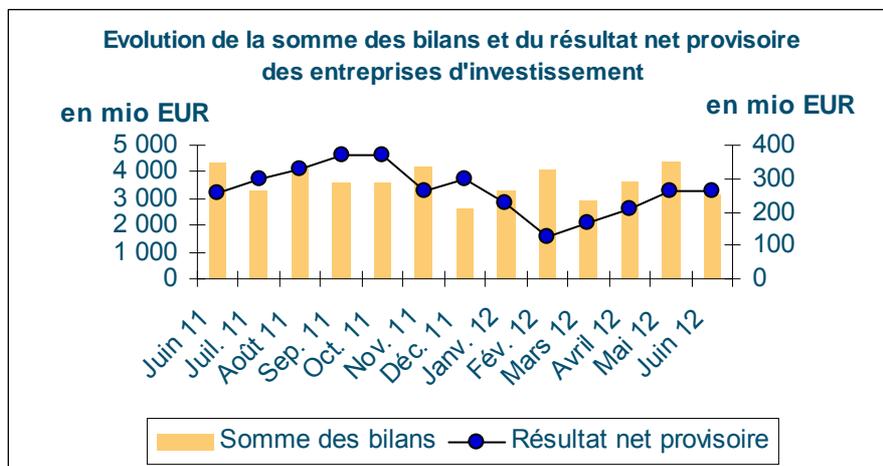
Somme des bilans des banques au 30 juin 2012 en baisse



La somme des bilans baisse de 1,27 % sur un mois. Sur un an, la somme des bilans augmente de 2,51 %.

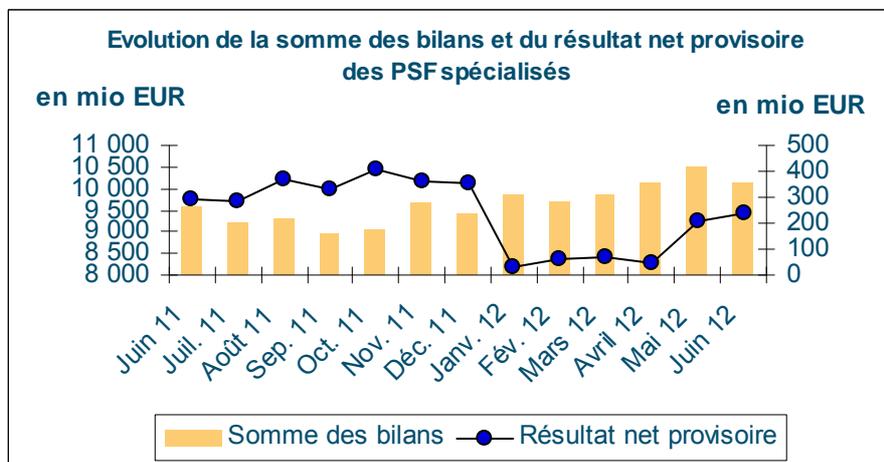
## ■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 30 juin 2012 en baisse



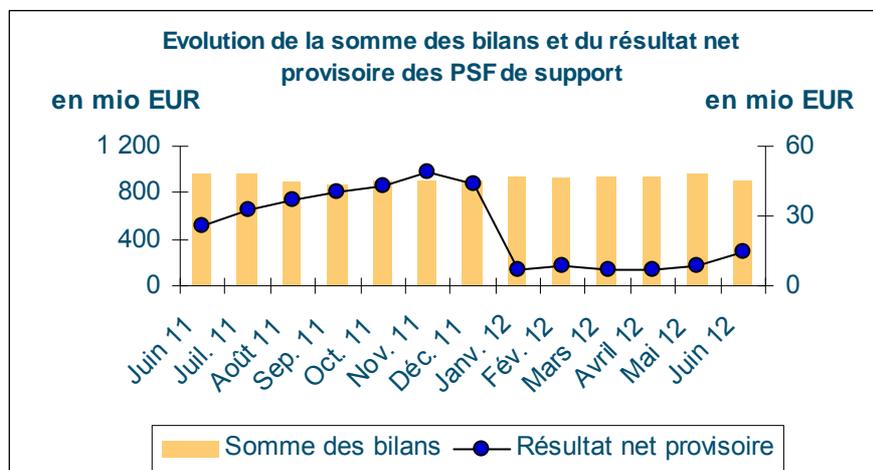
## ■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 30 juin 2012 en baisse



### ■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 30 juin 2012 en baisse



### ■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Au 10 août 2012, 15 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) sont inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, 14 professionnels sont agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Depuis la publication de la dernière Newsletter, une SICAR a été inscrite sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- BALTIC SHIPYARDS S.A R.L. SICAR, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

La SICAR suivante a été retirée de la liste officielle :

- 4RAE RENEWABLE AND ALTERNATIVE ENERGY INVESTMENTS S.C.A. SICAR, 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Au 10 août 2012 le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 273 unités.

Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élève à 32 unités au 10 août 2012.

### ■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

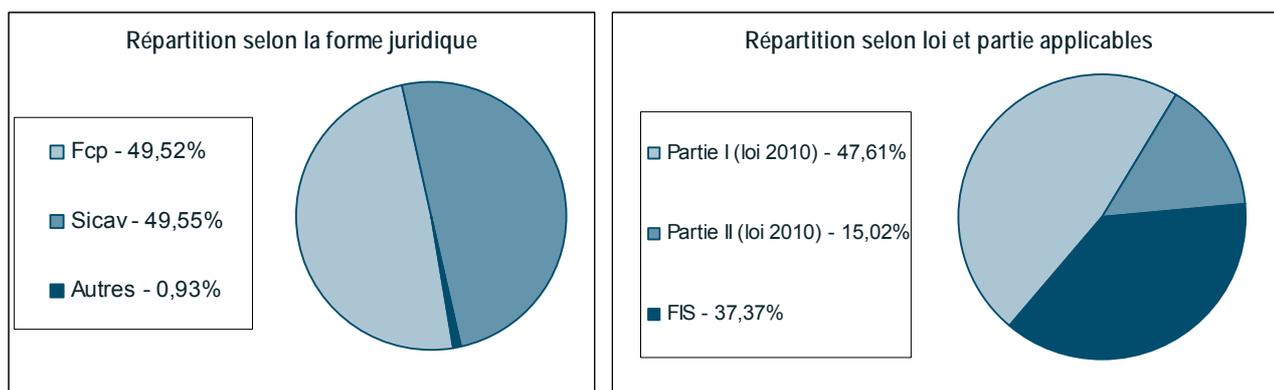
La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 juillet 2012, 70 cabinets de révision agréés et 219 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 53 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

## ■ STATISTIQUES OPC

### Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif Situation au 30 juin 2012

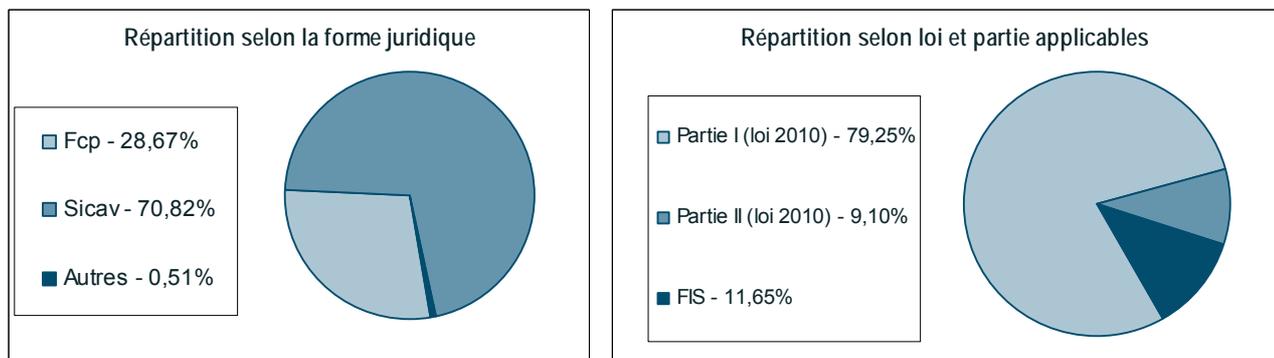
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

#### ■ NOMBRE D'OPC



Loi, partie \ forme juridique	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2010)	1 103	738	0	1 841
Partie II (loi 2010)	285	292	4	581
FIS	527	886	32	1 445
<b>TOTAL</b>	<b>1 915</b>	<b>1 916</b>	<b>36</b>	<b>3 867</b>

#### ■ ACTIFS NETS DES OPC

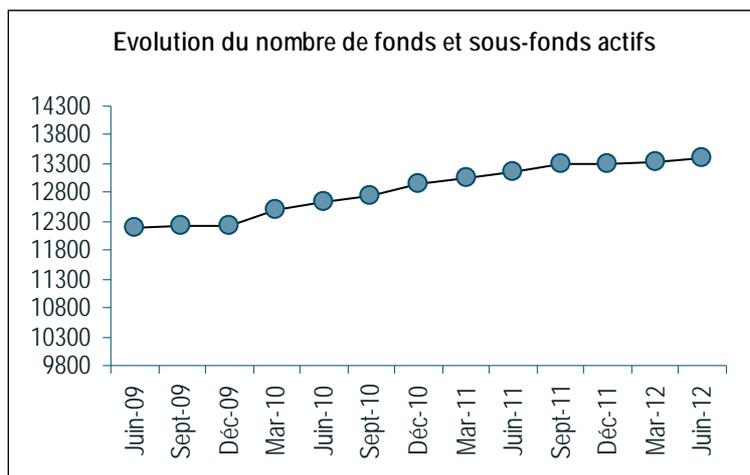


Loi, partie \ forme juridique (en mia EUR)	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2010)	446,013	1 316,857	0,000	1 762,870
Partie II (loi 2010)	80,437	121,043	0,960	202,440
FIS	111,310	137,404	10,455	259,169
<b>TOTAL</b>	<b>637,760</b>	<b>1 575,304</b>	<b>11,415</b>	<b>2 224,479</b>

## ■ ORIGINE DES PROMOTEURS DES OPC LUXEMBOURGEOIS

	Actifs nets (en mia EUR)	En %
Etats-Unis	529,535	23,8%
Allemagne	356,516	16,0%
Suisse	339,449	15,3%
Grande-Bretagne	295,829	13,3%
Italie	172,699	7,8%
France	159,914	7,2%
Belgique	116,854	5,2%
Pays-Bas	45,512	2,0%
Luxembourg	43,692	2,0%
Suède	37,801	1,7%
Autres	126,678	5,7%
<b>TOTAL</b>	<b>2 224,479</b>	<b>100%</b>

## ■ EVOLUTION DU NOMBRE D'UNITES



## ■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES OPC LUXEMBOURGEOIS

	Actifs nets (en mia EUR)
VM à revenu fixe (*)	995,306
VM à revenu variable (**)	605,206
VM diversifiées (***)	408,751
Fund of funds (****)	149,862
Liquidités	7,577
Immobilier	25,157
Futures, options, warrants	18,866
Divers (*****)	13,754
<b>TOTAL</b>	<b>2 224,479</b>

(\*) dont 282,918 milliards d'euros en instruments du marché monétaire et autres titres à court terme

(\*\*) dont 6,825 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,252 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

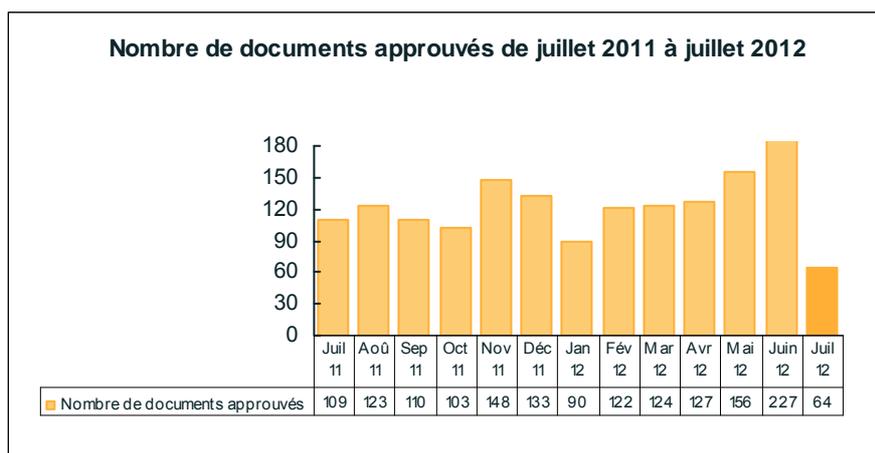
(\*\*\*) dont 3,346 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,520 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(\*\*\*\*) dont 0,443 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,010 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(\*\*\*\*\*) dont 0,141 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

## ■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHE REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

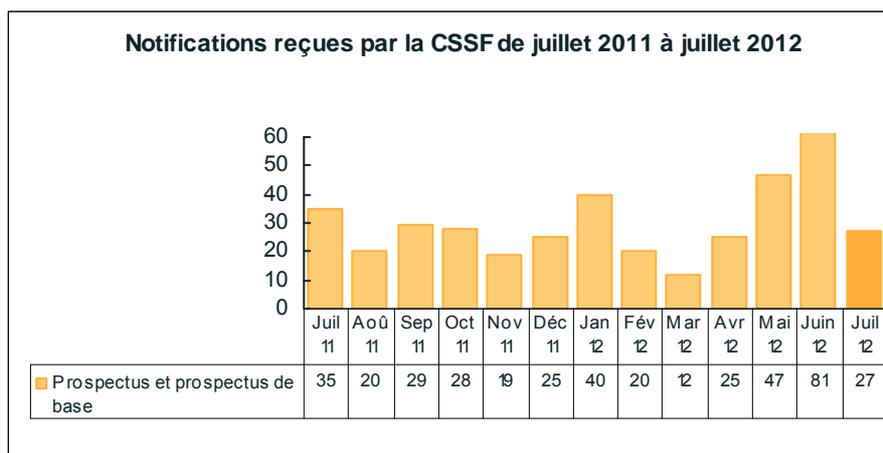
### 1. Approbations par la CSSF



Au cours du mois de juillet 2012, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 64 documents, qui se répartissent comme suit :

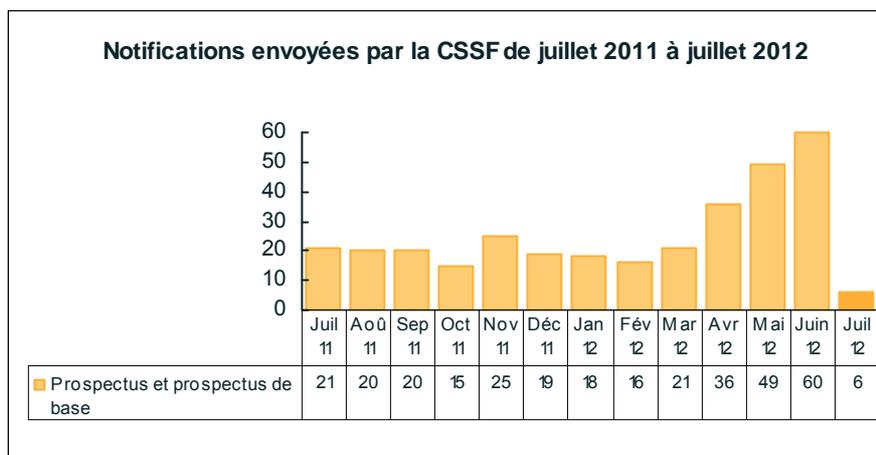
- prospectus de base : 1 (1,56 %)
- autres prospectus : 13 (20,31 %)
- suppléments : 50 (78,13 %)

### 2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'Etats membres de l'UE



Au cours du mois de juillet 2012, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Union européenne 27 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base, ainsi que 93 notifications relatives à des suppléments.

## 3. Notifications envoyées par la CSSF vers les autorités compétentes des Etats membres de l'UE



Au cours du mois de juillet 2012, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Union européenne, 6 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base, ainsi que 26 notifications relatives à des suppléments\*.

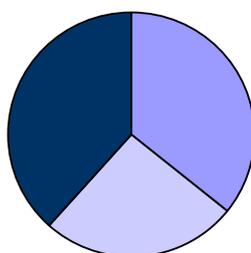
### **EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)**

Depuis le 17 juillet 2012, un émetteur a désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, quatre émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 6 août 2012, 666 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.

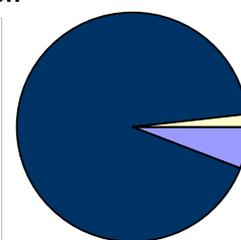
#### Répartition des émetteurs par pays

- Luxembourg : 36,34 %
- Espace Economique Européen : 27,48 %
- Pays Tiers : 36,19 %



#### Répartition des émetteurs par type de valeur mobilière admise à la négociation

- Actions : 8,11 %
- Titres de créance : 90,69 %
- Certificats représentatifs : 1,20 %



\* Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

## LISTES OFFICIELLES

### ■ LISTE DES BANQUES

#### Changement de dénomination :

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A. a changé sa dénomination en  
**RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.**

### ■ LISTE DES PSF

#### Inscriptions :

##### **ARCARI FUND SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A R.L.**

211, rue des Romains, L-8041 Bertrange

Statuts : agent teneur de registre, agent administratif du secteur financier, agent de communication à la clientèle, domiciliataire de sociétés, professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés

Autorisation ministérielle du 23 juillet 2012

##### **G4S SECURITY SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A R.L.**

14, rue du Père Raphaël, L-1015 Luxembourg

Statut : agent de communication à la clientèle

Autorisation ministérielle du 23 juillet 2012

#### Retraits :

##### **G4S SECURITY SERVICES S.A.**

14, rue du Père Raphaël, L-1015 Luxembourg

##### **PINEBRIDGE INVESTMENTS EUROPE LTD LUXEMBOURG BRANCH**

Z.I. Bourmicht, 10B, L-8070 Bertrange

#### Élargissement de statut :

##### **EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A., EFA**

Statuts additionnels : conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire

Changement à partir du 23 juillet 2012

#### Changements de dénomination :

ATC CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. a changé sa dénomination en

**ATC CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A R.L.**

FINIMMO WEALTH MANAGEMENT S.A. a changé sa dénomination en

**FINIMMO LUXEMBOURG S.A.**

## ■ LISTE DES ETABLISSEMENTS DE PAIEMENT

### Inscription :

#### **DIGICASH PAYMENTS S.A.**

7, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange  
Autorisation ministérielle du 11 juillet 2012

## ■ LISTE DES SOCIETES DE GESTION AGREEES SUIVANT LE CHAPITRE 15 DE LA LOI DU 17 DECEMBRE 2010

Sociétés de gestion dont l'agrément couvre exclusivement l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

### Inscriptions :

#### **GT FINANCE LUXEMBOURG S.A.**

1, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg

#### **PHARUS MANAGEMENT LUX S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

### Changement de dénomination :

CLARIDEN LEU FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg a changé sa dénomination en

**LGT FUND MANAGEMENT (LUX) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg**

Sociétés de gestion dont l'agrément couvre, en plus de l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2), également un ou plusieurs services prévus par l'article 101(3) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

### Changement d'adresse :

#### **ALPHA INVESTOR SERVICES MANAGEMENT**

21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

## ■ LISTE DES SOCIETES DE GESTION AGREEES SUIVANT LE CHAPITRE 16 DE LA LOI DU 17 DECEMBRE 2010

### Inscriptions :

#### **GAVEKAL INVESTMENTS S.A.**

47, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

#### **PRUDENTIAL PROPERTY INVESTMENT MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.**

34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

### Changements d'adresse :

#### **POLLUX FUNDS S.A.**

11, rue Beck, L-1222 Luxembourg

#### **RESS CAPITAL FUND MANAGEMENT S.A.**

7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg

## ■ LISTE DES SICAR

### Inscription :

**BALTIC SHIPYARDS S.A R.L. SICAR**  
5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

### Retrait :

**4RAE RENEWABLE AND ALTERNATIVE ENERGY INVESTMENTS S.C.A. SICAR**  
7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

### Changements de dénomination :

CREDIT AGRICOLE ISRAEL VENTURE SELECTION 1 S.C.A. SICAR a changé sa dénomination en  
**CAIVS S.C.A. SICAR**

BWPE – ITM S.C.A. SICAR a changé sa dénomination en  
**BWPE – FTL S.C.A., SICAR**

INTERNATIONAL REAL ESTATE PORTFOLIO 08/09 – ITM S.C.A., SICAR a changé sa dénomination en  
**INTERNATIONAL REAL ESTATE PORTFOLIO 08/09 – MICROCAP COORDINATION S.C.A., SICAR**

MICROCAP 07 – ITM S.C.A., SICAR a changé sa dénomination en  
**MICROCAP 07 – FTL S.C.A., SICAR**

MICROCAP 08/09 – ITM S.C.A., SICAR a changé sa dénomination en  
**MICROCAP 08/09 – FTL S.C.A., SICAR**

PEME 09 – ITM S.C.A., SICAR a changé sa dénomination en  
**PEME 09 – FTL S.C.A., SICAR**

PRIVATE EQUITY PORTFOLIO 2007 – ITM S.C.A., SICAR a changé sa dénomination en  
**PRIVATE EQUITY PORTFOLIO 2007 – FTL S.C.A., SICAR**

SUSTAINABLE PRIVATE EQUITY PORTFOLIO 08/09 – ITM S.C.A., SICAR a changé sa dénomination en  
**SUSTAINABLE PRIVATE EQUITY PORTFOLIO 08/09 – FTL S.C.A., SICAR**

## ■ LISTE DES FONDS DE PENSION

### Changement d'adresse :

**PENSIONINVEST**  
8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

### ■ LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE

#### Nouvel émetteur :

<u>NOM</u>	<u>PAYS DU SIEGE</u>
Heliconus S.r.l.	Italie

#### Retraits :

<u>NOM</u>	<u>PAYS DU SIEGE</u>
Asset Backed Europe S.A.	Luxembourg
HSBC Capital Funding (Euro 1) L.P.	Jersey
Allstate Life Funding LLC	Îles Caïmans
The Hertz Corporation	États-Unis
KBC Investments Cayman Islands Limited	Îles Caïmans
GlobeOp Financial Services S.A.	Luxembourg
Metro International S.A.	Luxembourg
IT Holding Finance S.A.	Luxembourg

### ■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

#### Inscriptions et retraits opérés pendant le mois de juin 2012

Durant le mois de référence, les vingt-six organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

##### 1) OPC partie I Loi 2010 :

- BEL AIR EC, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- IKC FUND, 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald
- ROHSTOFF CONTROL FONDS, 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- STELI (LUX) SICAV, 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- UNIGARANT: DEUTSCHLAND (2019), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

##### 2) OPC partie II Loi 2010:

- OLD MUTUAL AFRICAN AGRICULTURAL FUND (LUXEMBOURG), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- UNIGARANT: COMMODITIES (2019), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

##### 3) FIS:

- ECM SENIOR SECURED FUND SICAV-SIF, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- FIFTH CINVEN FUND FCP-SIF, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- FINEX SICAV SIF S.A., 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- GENERALI CHINA, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- GLL EUROPA FONDS DES VERSORGUNGSWERKS DER RAE NRW, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg
- MUGC/GS GNMA 30 YEAR FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- MUGC/HS ASIAN USD BOND FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- MUGC/PRAMERICA LATIN AMERICA USD BOND FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- MUGC-IG US CORPORATE BOND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- NIAM NORDIC CORE-PLUS, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- PRIVACCESS, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg
- PRIVATE MARKET OPPORTUNITIES FUND SICAV SIF S.A., 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- REAL ASSETS SECONDARIES FCP-FIS, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- S & P 500 INDEX FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- SEB SLS MULTI MANAGER SICAV-SIF, 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald
- SEDCO CAPITAL GLOBAL FUNDS, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- SENIOR EUROPEAN LOAN FUND SCA-SIF, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- THE SMALL ENTERPRISE IMPACT INVESTING FUND (SEIIF) S.A., SICAV-SIF, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- ZENITH FUND, 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Les trente-trois organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été retirés de la liste officielle au cours du mois de référence :

**1) OPC partie I Loi 2010 :**

- AAM, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- AQUILA CAPITAL FONDS, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- BAUMANN AND PARTNERS SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- BERENBERG FUND-OF-FUNDS, 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg
- COMINVEST DEUTSCHLAND INVEST 5/2012, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- COMINVEST EASTERN STARS INVEST 5/2012, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- COPACORE FUND, 15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- DEKA-CHAMPIONSGARANT, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- EASYETF S&P GSAL™, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
- EASYETF S&P GSNE™, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
- EFG FP, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- FONDSMANAGEMENT BALANCE, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- FONDSMANAGEMENT CHANCE, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- FONDSMANAGEMENT SUBSTANZ, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- FONDSMANAGEMENT WACHSTUM, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- GOLDMAN SACHS STRUCTURED INVESTMENTS II SICAV, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- HSBC TRINKAUS CASH, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf
- PORTFOLIO DYNAMISCH, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf
- PRIVATEPORTFOLIO BALANCE, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- PRIVATEPORTFOLIO CHANCE, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- PRIVATEPORTFOLIO GROWTH SPECIAL, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- PRIVATEPORTFOLIO GROWTH, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- PRIVATEPORTFOLIO INCOME, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- QVS INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- WALLBERG BLACKSTAR, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

**2) OPC partie II Loi 2010:**

- BERENBERG FUND-OF-FUNDS II, 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg
- FIDEURAM MULTIMANAGER FUND, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

**3) FIS :**

- ABK S.A., 217, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- FBG 4ELEMENTS (FIS), 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- INDIAN FUND S.A., 15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- PEACHTREE GLOBAL NON-CORRELATED FUND, 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- SEB CREDIT OPPORTUNITY FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- SPEZIALFONDS WERTHEIM NACHFAHRE, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg

### Retraits de la liste officielle décidés par la CSSF

- Une décision portant retrait de la société d'investissement à capital variable PANTERA de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF le 2 août 2012 en vertu des articles 43(2) et 46 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.
- Une décision portant retrait de la société d'investissement à capital variable EME LUXEMBOURG S.C.A., SICAV-FIS de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF le 6 juillet 2012 en vertu des articles 43(2) et 46 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

## PLACE FINANCIERE

### Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **142** (10 août 2012) (↘ de 1 entité sur un an)

Somme des bilans : **EUR 787,153 milliards** (30 juin 2012) (↗ de 19,29 milliards sur un an)

Résultat avant provisions : **EUR 2,55 milliards** (30 juin 2012) (↘ de 0,35 milliard sur un an)

Nombre d'OPC : - Partie I de la loi 2010 : **1 839** (10 août 2012)

- Partie II de la loi 2010 : **575** (10 août 2012)

- Fonds d'investissement spécialisés (FIS) : **1 457** (10 août 2012)

TOTAL : **3 871** (↗ de 74 entités sur un an)

Patrimoine global net : **EUR 2 224,479 milliards** (30 juin 2012) (↗ de 39,48 milliards sur un an)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 15 de la loi 2010 : **180** (31 juillet 2012) (↘ de 3 entités sur un an)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 16 de la loi 2010 : **197** (31 juillet 2012) (↘ de 16 entités sur un an)

Nombre d'entreprises d'investissement : **116** dont **12** succursales (10 août 2012) (↗ de 2 entités sur un an)

Somme des bilans : **EUR 3,167 milliards** (30 juin 2012) (↘ de 1,152 milliard sur un an)

Résultat net provisoire : **EUR 261,153 millions** (30 juin 2012) (↗ de 5,807 millions sur un an)

Nombre de PSF spécialisés : **121** (10 août 2012) (↗ de 6 entités sur un an)

Somme des bilans : **EUR 10,131 milliards** (30 juin 2012) (↗ de 543 millions sur un an)

Résultat net provisoire : **EUR 238,644 millions** (30 juin 2012) (↘ de 53,431 millions sur un an)

Nombre de PSF de support : **88** (10 août 2012) (↗ de 5 entités sur un an)

Somme des bilans : **EUR 917,338 millions** (30 juin 2012) (↘ de 37,662 millions sur un an)

Résultat net provisoire : **EUR 15,59 millions** (30 juin 2012) (↘ de 10,56 millions sur un an)

Nombre de fonds de pension : **15** (10 août 2012) (aucune variation sur un an)

Nombre de SICAR : **273** (10 août 2012) (↗ de 8 entités sur un an)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **32** (10 août 2012) (↗ de 5 entités sur un an)

Nombre d'émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence : **666** (6 août 2012) (↘ de 43 entités sur un an)

Nombre d'établissements de paiement : **5** dont **1** succursale (10 août 2012)

Nombre d'établissements de monnaie électronique : **3** (10 août 2012)

Emploi total dans les banques, PSF et sociétés de gestion : **44 169 personnes** (30 juin 2012) (↗ de 1 341 personnes sur un an\*), dont :

- banques : **26 678 personnes** (30 juin 2012)

- sociétés de gestion : (chapitre 15) **2 675 personnes** (30 juin 2012)

- entreprises d'investissement : **2 170 personnes** (30 juin 2012)

- PSF spécialisés : **3 424 personnes** (30 juin 2012)

- PSF de support : **9 222 personnes** (30 juin 2012)

\*Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.

#### Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251-560

E-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)

Site Internet : [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)